



Coopérative de consultation
en développement

**LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE,
LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET
L'ACTION SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION**

WILLIAM A. NINACS

consultant, formateur et chercheur

Coopérative de consultation en développement La Clé

Place communautaire Rita-Saint-Pierre

59, rue Monfette, local 214

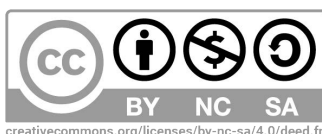
Victoriaville, Québec, G6P 1J8

téléphone : (819) 758-7797

télécopieur : (819) 758-2906

courriel : info@lacle.coop

29 février, 2000



creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr

La rédaction de ce document a été réalisée grâce à une contribution financière de la part de la Direction générale de la promotion et des programmes de la santé — région de Québec (DGPPS) du ministère de Santé Canada.

Les points de vue exprimés dans ce document sont ceux toutefois de l'auteur et ne représentent pas nécessairement la politique officielle du ministère de Santé Canada.

Pour toute information sur ce projet, veuillez communiquer avec Michel Boyer, gestionnaire, Service de l'analyse politique et évaluation de la Direction générale de la promotion et des programmes de la santé — région de Québec (DGPPS) du ministère de Santé Canada, Complexe Guy Favreau, Tour Est, 2^e étage, 200, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), H2Z 1X4, téléphone : (514) 496-9402, télécopieur : (514) 283-3309.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LE MOUVEMENT POPULAIRE ET COMMUNAUTAIRE QUÉBÉCOIS	3
LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL.....	9
LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION	22
CONCLUSION.....	27
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	30

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

CA	conseil d'administration
CDC	corporation de développement communautaire
CDÉC	corporation de développement économique communautaire
CDÉ.....	corporation de développement économique
CLD	centre local de développement
CRD	conseil régional de développement
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
RRSSS.....	régie régionale de la santé et des services sociaux
SACA	Secrétariat à l'Action communautaire autonome
SADC	société d'aide au développement des collectivités
TROC	table régionale d'organisations communautaires
UNADEL.....	Union nationale des acteurs et des structures du développement local

INTRODUCTION

Jusqu'à relativement récemment, le mouvement populaire et communautaire québécois a évolué, de façon générale, « sans débat, sans concertation » (Corporation de développement communautaire des Bois-Francs, 1987: 12). Or, bien qu'un bon nombre de groupes communautaires naissent toujours « spontanément » bon an mal an, plusieurs actions de la part du gouvernement du Québec ont, depuis une dizaine d'années, provoqué de vives discussions à l'intérieur des rangs de ce mouvement ainsi que plusieurs réactions concertées de ses différents secteurs. En fait, la réforme dans le domaine de la santé et des services sociaux, la mise sur pied du Secrétariat à l'action communautaire autonome et la mise en opération de la Politique de soutien au développement local et régional ont été, chacune à sa façon, des catalyseurs d'une structuration — et peut-être même d'une institutionnalisation — sans précédent du mouvement populaire et communautaire. Ainsi, même si certaines doléances se font entendre au sein du mouvement sur le peu de partage d'analyse dans certains dossiers¹, les productions émanant des regroupements et des organismes communautaires étalent une pensée collective de plus en plus cohésive. Cependant, il existe encore des pommes de discorde et une des plus actuelles est celle de sa participation aux instances et aux projets de développement local.

Depuis une quinzaine d'années, le virage marquant de certains mouvements sociaux québécois² en faveur d'une participation au développement économique ainsi que les changements susnommés sur le plan des politiques sociales ont donné lieu à une reconfiguration significative de l'action locale pour augmenter le bien-être des populations. Aujourd'hui, sur chaque territoire habité par une dizaine de milliers de personnes ou plus — et parfois moins! —, on trouve un nombre impressionnant de structures de concertation et de partenariat — CLD, CDC, CDÉC, CDÉ, SADC... —

¹ Voir, à titre d'exemple, les commentaires du coordonnateur de la TROC du Centre-du-Québec et de la Mauricie sur les travaux du Comité aviseur du SACA dans l'édition du 4 février 2000 de *Le Tour d'y voir* (version courriel).

dans lesquelles des acteurs sociaux nouveaux sont invités à collaborer avec d'autres plus traditionnels dans le but d'améliorer la qualité de vie des gens de leur milieu. Depuis quelques temps, et souvent grâce à la participation des acteurs davantage sociaux ou « communautaires », une dynamique originale de développement local prend racine dans plusieurs régions du Québec et élargit la sphère du développement pour inclure quasiment toutes les facettes de l'existence humaine et non pas sa seule composante économique.

Une telle vision du développement local — globale, « holistique » et visant l'ensemble du cadre de vie — intègre les questions relatives à la santé de la population, tant celles de la disponibilité et de la qualité des services de santé et des services sociaux que celle du rôle des établissements et des organismes y oeuvrant sur le plan du développement local. Cette perspective suscite un autre questionnement, cette fois-ci sur le rôle des différents acteurs locaux dans les domaines « appartenant » aux autres acteurs. En d'autres mots, parmi les interrogations en cours, il y a celle du rôle du secteur privé dans le champ de la santé ainsi que celle du rôle du milieu communautaire en tant que « partenaire » dans le développement des collectivités territoriales locales.

Cet essai tentera d'explorer cette dernière question en trois temps : premièrement, en apportant des précisions sur le mouvement populaire et communautaire québécois afin d'identifier les organisations qui en font partie et qui sont interpellées par la participation au développement local; deuxièmement, en scrutant les liens entre le mouvement populaire et communautaire et le type de développement local mis en oeuvre au Québec afin de comprendre les tensions qui habitent ce mouvement en lien avec sa participation au développement local; et troisièmement, en examinant quelques enjeux de cette participation sur le plan spécifique de la santé de la population. Il faut

² En particulier, celui d'une partie du mouvement populaire et communautaire ainsi que du mouvement syndical et du mouvement des femmes (Bélanger et Lévesque, 1992: 724-736; Belleau et D'Amours, 1993; Favreau et Ninacs, 1993: 4-5).

souligner que ce travail n'a aucunement la prétention de traiter l'ensemble des enjeux³ associés à la participation du mouvement populaire et communautaire au développement local dans le contexte actuel bien qu'il serait souhaitable qu'une telle étude puisse être réalisée un jour.

LE MOUVEMENT POPULAIRE ET COMMUNAUTAIRE QUÉBÉCOIS

« On connaît encore très mal au Québec la situation réelle des organismes communautaires » peut-on lire dans un texte paru dans un récent numéro de la revue *Nouvelles pratiques sociales* (Bélanger, 1999: 89). Ce type de déclaration a la fâcheuse tendance à exaspérer plus d'un membre des équipes permanentes des organisations qui composent le mouvement populaire et communautaire québécois. Après 35 ans d'existence dans tous les coins du Québec, après de multiples études savantes (Bélanger et Lévesque, 1992; Doré, 1992; Favreau, 1989), après la reconnaissance officielle par plusieurs ministères (Ministère de l'Éducation, Ministère de la Santé et des Services sociaux) et après la mise sur pied du Secrétariat à l'action communautaire autonome, on « connaît encore très mal » leur situation? Eh bien, oui, hélas! et parfois, le mouvement populaire et communautaire contribue lui-même à semer la confusion.

À titre d'exemple, ce mouvement est composé principalement d'organisations incorporées en tant qu'organismes sans but lucratif et dont le fonctionnement repose en partie sur le bénévolat. Cependant, il ne faut pas confondre le mouvement populaire et communautaire québécois avec d'autres secteurs dits « sans but lucratif », « volontaire » ou « associatif » et ce, malgré plusieurs traits communs. Bien que ces

³ Sur ce plan, l'étape « Remontée des défis » préparatoire aux Rencontres mondiales du développement local avait identifié, il y a deux ans, des enjeux sur le plan de la mission, la nature, la crédibilité et la reconnaissance des acteurs communautaires, sur ceux des ressources (matérielles, financières, humaines), des politiques sociales (freins administratifs et politiques), des méthodes (partenariat, modes d'évaluation), des actions (mobilisation des populations, participation des personnes exclues), sur les enjeux d'ordres politique, culturel et éthique, et enfin sur d'autres liés à l'arrimage local-mondial (Van Dijk et Arteau, 1999: 26-27).

secteurs soient composés, tout comme le mouvement communautaire, de dispositifs et de structures qui sont ni des entreprises du secteur privé ni des institutions du secteur public et qu'ils soient ainsi des composantes importantes de ce qui est nommé le « Tiers secteur » ou l'« économie sociale » (Defourny, 1992; Eme et Laville, 1999; Lévesque et Ninacs, 1997)⁴, ni la seule structure légale d'un organisme ni son recours à l'action bénévole pour certaines activités n'est suffisante pour l'identifier au mouvement populaire et communautaire québécois.

Le Ministère de la Solidarité sociale du Québec semble avoir bien saisi les nuances sur ce plan. Dans sa récente proposition de politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire, il distingue les organismes s'identifiant à l'action communautaire autonome des « ressources intermédiaires » (instruments de mise en oeuvre de programmes publics), des projets d'économie sociale et des organismes bénévoles (Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 1999: 12-13). Une partie des organismes s'identifiant à l'action communautaire autonome compose le mouvement communautaire autonome — qui est, en fait, le mouvement populaire et communautaire québécois⁵. Selon le Ministère,

[les] différentes distinctions entre les organismes communautaires sont parfois davantage conceptuelles qu'opérationnelles et souvent reliées à des étapes de développement du mouvement communautaire et à la mise en place de programmes de soutien financier par les bailleurs de fonds. Force est de constater que plusieurs organismes évoluent dans plus d'un créneau d'activité ce qui rend leur classement difficile [...]. Le gouvernement reconnaît qu'il serait important que les caractéristiques propres à l'action communautaire soient davantage connues et diffusées, afin de situer la dynamique dans laquelle elle s'inscrit par rapport à d'autres types d'intervention avec lesquels elle est parfois confondue. (*ibid.*: 13)

⁴ Parfois, dans d'autres pays, l'ensemble des organismes sans but lucratif constituent le Tiers-secteur (Salamon et Anheir, 1997; Vaillancourt, 1999: 22-23).

⁵ Dans les premiers documents de consultation sur le projet d'une politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire, on trouve « mouvement communautaire, féministe et populaire autonome » en 1995 (Lefebvre, 1995: 8) et « mouvement communautaire autonome » un an plus tard (Leclerc, 1996a: 4)

Ainsi, le Ministère de la Solidarité sociale croit qu'il existe des « caractéristiques propres à l'action communautaire » et que l'action communautaire peut se confondre avec d'autres types d'intervention. Cette idée est capitale, en fait, car c'est justement les caractéristiques propres à l'intervention des organisations communautaires s'identifiant à l'action communautaire autonome qui les distinguent d'autres organismes du Tiers-secteur et du secteur public et parapublic. Cependant, les organisations communautaires « autonomes » ne se définissent pas de cette façon mais plutôt, malgré une imposante variété de champs d'activités⁶, comme constituantes d'un mouvement social d'intérêt public engagé :

- dans les luttes contre la pauvreté, la discrimination, l'oppression et pour l'amélioration du tissu social et la qualité de vie de la communauté;
- dans les actions visant de profondes transformations sociales sur les plans des législations, des institutions, du marché et des mentalités pour contrer l'exclusion et pour promouvoir la justice sociale, le développement durable et l'égalité entre les hommes et les femmes; et
- dans la création d'espaces démocratiques et dans le renouvellement de la démocratie de ceux qui existent déjà, tant des lieux d'existence que des lieux de pouvoirs, et dans la revitalisation de la société civile (Desjardins, 1996: 3)⁷.

Les organisations communautaires en question ne se voient donc pas comme de simples organismes ou institutions des réseaux de santé, de services sociaux et de l'éducation parmi d'autres, mais davantage comme des agents de changement sur le plan individuel et comme un mouvement social sur le plan collectif. Ainsi, les

⁶ Le Comité aviseur du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec est composé de regroupements des secteurs de l'action bénévole, de l'alphabétisation populaire, des Autochtones, des communications, de la consommation, de la défense des droits, de l'éducation à la solidarité internationale, de l'environnement, de la famille, des femmes, des jeunes, du logement, des loisirs, des personnes handicapées et des réfugiés, personnes immigrantes et communautés ethnoculturelles, ainsi que des regroupements multisectoriels.

⁷ La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles ajoute la dimension suivante : « dans la communauté, par et pour cette communauté », selon le site de

organisations communautaires « autonomes » se perçoivent comme des groupes de personnes militant pour la transformation de la société, leurs actions menées dans le but de servir cette cause et non pas seulement pour atténuer les souffrances ou soulager la misère. C'est pour cette raison que l'on retrouve dans ses communications des références aux militantisme plutôt qu'au bénévolat, à l'équité et à la justice sociale plutôt qu'à la bienfaisance, aux usagers et aux usagères plutôt qu'aux bénéficiaires. Cette vision a été maintes fois réitérée au cours des consultations menées depuis 1996 sur le projet d'une politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire. Le fait que la mission du mouvement ne soit pas le service en tant que tel engendre un refus de se faire cantonner dans une voie strictement utilitaire. C'est, en fait, ce sentiment profond d'exister pour des fins plus « transformatrices » qui se trouve à la base de ses méfiances face aux autorités tant publiques que privées — surtout lorsqu'il est question d'évaluation de son action dans un contexte de pénurie de ressources publiques — et qui accroît ses réticences sur le plan de la participation au développement économique.

En tant que mouvement social, le mouvement communautaire autonome considère qu'il rassemble « l'ensemble des organismes qui se reconnaissent dans les caractéristiques de l'action communautaire autonome » (Leclerc, 1996b: 2). Les caractéristiques de l'action communautaire autonome s'avéreraient donc les clés pour le comprendre. Celles-ci incluraient les lieux d'engagement susmentionnés ainsi qu'une reconnaissance « que l'individu et les collectivités doivent pouvoir s'approprier l'identification des situations problématiques, la recherche et l'application de solutions concrètes et adaptées, démarche qui se doit d'être liée à une responsabilité collective » (*ibid.*: 3). Ainsi, si la mission du mouvement communautaire autonome le situe sur la voie du changement social, ces dernières précisions inscrivent son action dans une perspective d'*empowerment*⁸ qui repose sur l'idée que l'individu n'est pas le seul ni

l'Internet — <<http://www.trpocb.cam.org/Dossier-documentation/present.gener.Table.html>> — visité le 8 février 2000.

⁸ Le processus par lequel un individu ou une collectivité s'approprie le pouvoir ainsi que sa capacité de l'exercer de façon autonome. Voir : Ninacs, William A. (1995). « *Empowerment* et service social : approches et enjeux », *Service social*, vol. 44, n° 1, 69-93; Ninacs, William A. (1999).

l'unique responsable de son sort et qu'il a le droit de participer à part entière aux décisions qui le concernent.

Parmi les caractéristiques de l'action communautaire autonome, il y a des « principes relatifs aux organismes » qui le composent : a) la volonté de faire advenir une société plus juste; b) une vision globale du bien-être des personnes et de la société; c) une approche globale où l'on tient compte de toute la personne et de son environnement; d) une approche favorisant la prise en charge par les personnes et les groupes dans la résolution de leurs difficultés et la modification de leurs conditions de vie sans, toutefois, nier la responsabilité de l'État; e) une capacité d'innover leur permettant d'identifier des besoins, de suivre l'évolution et de s'y adapter; f) des racines dans l'identification d'un besoin par une communauté et une structure à l'initiative de personnes membres de cette communauté; et g) une conception égalitaire des rapports entre toutes les personnes engagées dans la vie de l'organisme, quelle que soit la fonction de chacune (Desjardins, 1996: 3). D'autres caractéristiques renvoient au mode de fonctionnement des organismes qui doivent favoriser la vie démocratique (qui comprend la participation volontaire des personnes qui leur font appel), le contrôle par les participantes et les participants, la responsabilisation collective des membres et la participation active du personnel. Consacrer du temps et des ressources à la vie associative fait donc intrinsèquement partie de la mission des organismes comme l'est le souci d'assurer aux personnes impliquées, rémunérées ou non, des conditions décentes dans l'exercice de leurs fonctions (Desjardins, 1996: 4). De plus, l'insistance sur le principe organisationnel de démocratie participative sous-tend une démarche d'éducation populaire qui transforme chaque événement en activité d'apprentissage et de réflexion critique en vue d'une conscientisation sociale et politique accrue de chaque personne concernée⁹. Finalement, on insiste sur l'idée que les organismes du mouvement doivent être reconnus sur la base de leur identité propre, c'est-à-dire en tant qu'agents

« *Empowerment* et organisation communautaire » dans Després, Gilles, Guilbert, Mario et Tourigny, René, *Vision globale, visée locale*, Montréal, Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire en CLSC et centres de santé, 75-96.

de transformation et de développement social et culturel, ainsi que sur leur autonomie d'action, de fonctionnement et d'évaluation (*ibid.*). Il n'est toutefois pas clair si l'absence de référence au développement économique ou au développement environnemental est volontaire.

À vrai dire, tous ces « principes relatifs aux organismes » s'avèrent les fondements d'un type d'intervention auprès des individus et des communautés s'apparentant à l'intervention communautaire (Corporation de développement communautaire des Bois-Francs, 1990: 26-27). Il s'ensuit que l'idée que le mouvement communautaire autonome regroupe des organisations intégrant ces principes « quelle que soit leur approche ou leur intervention » (Leclerc, 1996b: 2) est contradictoire. Compte tenu des spécificités notées dans les « principes », on peut même croire que c'est le contraire, c'est-à-dire que le mouvement populaire et communautaire ne rassemble que les organisations dont l'intervention possède les caractéristiques notées. L'organisme doit être distinguée de son intervention, car le seul fait d'être une organisation communautaire ne peut pas garantir l'éthique de l'action.

En résumé, le milieu communautaire québécois est composé de différents types d'organismes non gouvernementaux ayant en commun une structure légale sans but lucratif, une autonomie d'action et une présence significative de ressources humaines bénévoles. Ces traits les associent à la composante associative du Tiers-secteur (Salamon et Anheir, 1997; 33-34). De ces organismes, un bon nombre s'identifie comme faisant partie d'un mouvement de changement social dont les objectifs dépassent la simple prestation de services — sans la nier, toutefois, et sans en réduire la qualité — en visant l'avènement d'une société fondée sur la solidarité, l'entraide et la justice sociale. Bien que la réalité objective de leurs actions et de leur fonctionnement puissent parfois inviter à croire le contraire, ces organismes se perçoivent comme contribuant à l'atteinte de ce but par la mise en oeuvre d'une intervention sociale ayant des caractéristiques précises et comprenant la mise en place de lieux où peuvent

⁹ Voir : Freire, Paulo (1970). *Pedagogy of the Oppressed*, New York, The Continuum Publishing Company, 186 pages; Freire, Paulo (1996). *Pedagogy of Hope: Reliving Pedagogy of the Oppressed*, New York, The Continuum Publishing Company, 240 pages.

participer pleinement toutes les personnes qui reçoivent leurs services ou qui sont, ou qui se sentent, concernées par les actions de l'organisme. À leurs yeux, la pleine participation constitue un principe central sur lequel devraient reposer non pas seulement leurs opérations mais bien celles de toutes les structures décisionnelles d'une société. C'est cette idée avant toute autre qui teinte la façon dont les organismes du mouvement populaire et communautaire envisagent leur participation au développement de leurs milieux.

LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les caractéristiques de l'action communautaire autonome révèlent que le mouvement populaire et communautaire a développé, au fil des ans, une intervention polyvalente à toutes les sphères d'activités des membres qui le composent, axée sur une vision globale et à long terme ainsi que sur la prise en charge collective, la démocratie participative, l'enracinement local et la justice sociale. C'est sur ces bases que les organisations de ce mouvement axent généralement leur façon d'intervenir, leurs positions publiques et les collaborations qu'elles développent avec d'autres organismes. D'une certaine façon, le mouvement populaire et communautaire québécois met de l'avant — parfois à son insu — une stratégie de développement tant social qu'économique et tant local que régional, bref une stratégie holistique et socialisante de développement endogène. En fait, l'idée de regrouper des gens autour de projets à réaliser, dans lesquels les personnes qui vivent un problème s'impliquent selon leurs forces et leurs moyens afin d'articuler et de prendre en charge collectivement des réponses à leurs propres besoins, ne s'applique pas seulement aux questions sociales ou culturelles. Dans un même ordre d'idées, être un agent de changement, c'est rejeter le statu quo et s'opposer à l'action purement palliative — et donc, refuser de considérer le service comme une fin en soi — par la recherche active, en collaboration avec d'autres acteurs sociaux, de solutions durables aux problèmes des individus et des communautés à partir des besoins réels, afin de transformer les situations et non pas seulement soulager la misère ou ralentir le déclin. C'est cette façon de voir le

développement qui devrait inspirer la participation au développement des organisations du mouvement communautaire.

Les ancêtres du mouvement populaire et communautaire québécois, les comités de citoyens, comprenaient leur rôle de cette façon, il y a une trentaine d'années, tant dans les milieux urbains que ruraux, à tel point qu'il serait possible d'affirmer que ce mouvement a ses racines dans la sphère du développement. À titre d'exemple, de septembre 1971 à mars 1972, le POPIR (Projet d'organisation populaire d'information et de regroupement), organisation communautaire située dans le sud-ouest de Montréal, a fondé l'Association des locataires à Saint-Henri, a réalisé l'ouverture du Club coopératif de Saint-Henri, a travaillé à l'ouverture d'un hôpital à Saint-Henri, a appuyé l'organisation de deux coopératives de production — la Ruche, un groupe de femmes qui fabriquait des tapis et des vêtements de laine et l'Association coopérative de production Les Amis du Québec, un projet de réinsertion de 25 jeunes motards — et a entrepris la syndicalisation des travailleurs d'Eagle Toys (David, 1972: 339-341; Fontan, 1991b: 214). À peu près en même temps, un travail d'animation sociale au Témiscouata rassemblait les forces vives du milieu autour de projets collectifs tels le lancement de la première initiative d'un groupement forestier, le projet « Pomme de terre en semence », l'extension des services du centre de main-d'oeuvre et la mise en oeuvre d'une panoplie d'initiatives de formation générale et de formation professionnelle et spécialisée (Roy, 1979: 27-29). Dans les mêmes années, la création d'une coopérative à Manseau devait aider les résidents et les résidentes à revitaliser leur milieu — de « bâtir un autre boutte de pays » comme le dit un document publicitaire de la Coopérative ouvrière de production de produits maraîchers en serre de Manseau, connue par le sobriquet « Coop-Tomate » — en misant sur une variété d'innovations incluant la mobilisation de la population locale et même celle de tout le Québec¹⁰. Pendant ce temps, le Centre de relèvement et d'information sociale (CRIS) à Victoriaville regroupait des citoyens et des citoyennes autour d'un problème commun pour aboutir à la mise sur pied d'une organisation autogérée, chacune devenant une nouvelle ressource du milieu, à la fois économique et sociale, ainsi qu'un premier lieu

d'exercice collectif du pouvoir par les membres. De la fin de 1971 à la fin de 1975, pas moins de 15 « entreprises communautaires » ont vu le jour dans les Bois-Francs : clubs coopératifs de consommation alimentaire, boucheries coopératives, atelier de meubles, garage coopératif, garderie populaire coopérative, coopérative funéraire, ACEF, télévision communautaire, atelier des personnes handicapées physiques (production de meubles en rotin) (Genois *et al.*, 1997: 13). Il y a un quart de siècle, on n'utilisait guère l'expression « développement local » mais plutôt « animation sociale » (Côté et Harnois, 1978; Lesemann et Thiénot, 1972). De tels projets incarnaient néanmoins plusieurs dimensions qui sont associées de nos jours au développement local, tel l'exercice d'un contrôle par un milieu sur ses ressources économiques, et ils s'inséraient dans un courant progressiste de redéfinition de la société québécoise par la prise en charge collective, comme en témoigne le slogan inoubliable de la Coop-Tomate : « C'est pas avec Rockefeller qu'on va bâtir le Québec ».

Il existe toutefois des différences notables entre l'approche dite de développement communautaire de l'époque et celle nommée développement local que l'on prône d'aujourd'hui. À titre d'exemple, hier, on insistait sur l'association des personnes concernées aux projets qui les touchaient tandis que la perspective contemporaine est davantage axée sur la représentation aux instances décisionnelles par le biais d'organisations communautaires représentant les populations en question. Avec les années, la plupart des mouvements sociaux se sont dotés de solides structures de représentation et il n'est donc pas surprenant que les stratégies actuelles en tiennent compte. Cependant, là où l'accent est mis sur la démocratie participative plutôt que représentative, comme c'est le cas dans les organismes du mouvement communautaire par exemple, ceci crée souvent une tension à la fois dans les instances partenariales et dans les organisations communautaires, car ces dernières doivent fréquemment retourner vers leurs membres pour recevoir des mandats ou faire entériner des décisions considérées provisoires. À l'inverse, plusieurs organismes communautaires auront l'impression que certaines décisions auront été prises trop hâtivement ou à l'insu des personnes concernées si les autres partenaires n'ont pas de procurations de leurs

¹⁰ Selon le même document publicitaire de la Coopérative produit en 1975 ou 1976.

bases ou s'ils ne les consultent pas. Il s'agit là d'une divergence idéologique fondamentale (Morin *et al*, 1994: 9) qui entraîne des répercussions sur le plan des choix des stratégies de développement à adopter, des actions à mener, du rôle des agents et des agentes de développement et des finalités des interventions (Ninacs, 1998).

Depuis la fin des années 1960, l'action du mouvement populaire et communautaire a délaissé le domaine général du développement pour oeuvrer généralement auprès des populations marginalisées et défavorisées et se concentre plus particulièrement sur l'amélioration des conditions de vie des individus, soit par la défense des droits, soit par l'organisation de services, que certaines associent au « syndicalisme de la consommation collective » (Bouchard et Chagnon, 1998: 43). Depuis une quinzaine d'années, toutefois, un nombre significatif d'organismes communautaires a renoué avec les origines du mouvement en participant activement aux structures de développement local ou en intervenant directement dans le champ de l'économie et de l'emploi (Favreau et Ninacs, 1993: 4-5), une orientation qui oblige ces organisations à agir localement de concert avec d'autres acteurs. Là où leur action collective est plus structurée, on les trouve souvent rassemblées au sein d'une des 34 corporations de développement communautaire (CDC) québécoises, structures « d'aide technique, de concertation et de services par et pour les organisations communautaires » (Table nationale des corporations de développement communautaire du Québec, 1993: 2), car « [la] participation du mouvement populaire et communautaire [...] au développement du milieu passe par la concertation des groupes qui composent ce mouvement » (*ibid.*). Puisque les CDC ont adopté un cadre de référence identifiant les buts qu'elles poursuivent sur le plan du développement, leurs membres peuvent y extrapoler des consignes pour encadrer leur participation au développement de leur milieu. À titre d'exemple, voici quelques extraits de ce document (*ibid.*: 2-3) :

La notion de développement suggère une transformation des structures et des systèmes menant à une amélioration de la qualité de vie pour toutes les personnes vivant sur un même territoire. La corporation de développement communautaire préconise une vision globale du développement qui tient simultanément compte du contexte économique, politique, social, culturel et écologique dans lequel les gens vivent. Elle prend pour acquis que ses membres possèdent un objectif de lutte à la

pauvreté et une volonté commune de faire face aux problèmes de désintégration économique et sociale de leur milieu.

La participation au développement du milieu nécessite aussi des actions concrètes qui dépassent les préoccupations spécifiques [de chaque organisation communautaire], des actions souvent axées sur les besoins de la population en général. Les stratégies de développement soutenues par une corporation de développement communautaire ont un fondement de développement endogène, c'est-à-dire qu'elles reposent sur la mise à contribution optimale des ressources du milieu. En conséquence, au niveau économique, une corporation de développement communautaire prône le développement d'une économie sociale. Au niveau environnemental, elle préconise un développement durable et viable. Au niveau social, elle opte pour une intervention qui tient compte de toute la personne et non pas d'un seul problème immédiat et elle favorise une approche communautaire et l'action communautaire.

Cette façon de concevoir le développement par les CDC est tout à fait compatible avec les caractéristiques de l'action communautaire autonome ainsi qu'avec les valeurs qu'elles sous-tendent. En fait, ces valeurs peuvent s'inscrire assez bien dans un courant progressiste de développement local, c'est-à-dire lorsqu'il est conçu comme une stratégie visant le bien-être économique, social et culturel d'une communauté territoriale et lorsqu'il s'appuie sur une prise en charge du développement par les collectivités locales elles-mêmes, sur la mise en valeur de leurs ressources, sur des maillages entre acteurs locaux et sur la participation du milieu. Malheureusement, le développement local n'est pas toujours compris de cette façon et même lorsqu'il l'est, tous les acteurs ne sont pas prêts à lui emboîter le pas. C'est souvent ici que le bât blesse, car l'approche de développement local constitue un facteur déterminant sur le plan de la participation de plusieurs acteurs sociaux, en particulier ceux rattachés aux mouvements sociaux.

Bien que l'intérêt pour le développement sur le plan local ait été suscité par l'arrivée des municipalités régionales de comté à la fin des années 1970 (Robert, 1995: 38-40), ce sont des initiatives du gouvernement fédéral, en particulier les sociétés CLE et les

sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC)¹¹, qui en ont été le fer de lance à partir des années 1980 (Lachapelle, 1995: 82-83). Pour les premières organisations de ce genre, l'accent était sur le développement économique et la plupart d'entre elles ont été dotées de fonds voués spécifiquement au financement des petites et moyennes entreprises. Il s'agissait d'une perspective plutôt nord-américaine du développement local, qui le positionne encore aujourd'hui comme tendance néolibérale de développement de l'économie locale, essentiellement préoccupée par la dimension économique des projets de revitalisation (Blakely, 1989: 58-59; Tremblay et Fontan, 1994: 131). Or c'est dans ce même sillon que s'inscrit la récente Politique de soutien au développement local et régional du gouvernement du Québec lorsqu'elle cible le champ prioritaire d'intervention comme étant l'économie et l'emploi (Secrétariat au développement des régions, 1997). On peut aisément comprendre les réticences des organismes communautaires là où le développement local n'est qu'un euphémisme pour le seul développement économique d'une localité ou là où la lutte contre l'exclusion sociale n'est pas une priorité.

Heureusement pour le mouvement communautaire, le vocable « développement local » a beaucoup évolué hors des officines gouvernementales, surtout depuis l'imposant colloque international, « Le local en action », qui s'est déroulé à Montréal en 1977 (ANDLP et IFDÉC, 1989). Depuis lors, dans plusieurs milieux, le terme « développement local » renvoie à une stratégie partenariale de changement social mesurée à partir de critères économiques, sociaux et culturels (Vachon, 1993: 92-93, 104) et se rapproche ainsi de la conception européenne (Fontan, 1991a: 34-37). Cette façon de comprendre le développement local a été renforcée de diverses façons au fil des ans par des sessions de formation pour les membres des conseils d'administration et du personnel des SADC, par des articles dans des bulletins de liaison et par des événements tels les Rencontres mondiales du développement local à Sherbrooke en 1998, lequel a rassemblé quelques 500 acteurs et actrices québécois et québécoises du développement local en plus de plusieurs centaines provenant d'autres pays (Van Dijk et Arteau, 1999). Il en découle que pour plusieurs acteurs locaux, le

¹¹ Antérieurement nommées « comités sociétés d'aide au développement des collectivités » (CADC).

développement local possède des dimensions de stratégie et de partenariat. Or sur ces plans, il règne actuellement une certaine confusion.

Il existe déjà une certaine ambiguïté sur le plan des approches stratégiques entre les tenants d'une vision du développement axé sur la croissance économique et d'autres prônant davantage des changements structurels ou le développement de nouvelles solidarités (Ninacs, 1998). Mais au-delà des divergences philosophiques, il y a aussi un imbroglio d'ordre plus pratique entre le rôle même des dispositifs de développement local, en particulier les centres locaux de développement¹² (CLD), et celui des structures régionales, et la Politique de soutien au développement local et régional de 1997, d'où émane les CLD et qui circonscrit l'action des centres régionaux de développement (CRD), en est en grande partie responsable.

Il faut ici noter que diverses stratégies pour améliorer le sort des milieux défavorisés ont été préconisées au Québec depuis la Révolution tranquille. Prôné par l'État québécois depuis trente ans, le développement régional a fait son entrée en scène formelle en 1963 avec la mise sur pied du Conseil d'orientation économique du Québec et, par la suite, a été mis en oeuvre par son successeur, l'Office de planification et de développement du Québec, ainsi que par les conseils régionaux de développement. Le développement des régions du Québec a aussi été promu par le gouvernement fédéral, surtout par l'entremise de ses ministères d'expansion économique. Jusqu'à tout récemment, le développement régional visait généralement la réduction des disparités économiques. Aujourd'hui, il est davantage axé sur l'exploitation optimale des ressources de chaque région et sur la réorganisation de services publics dans une perspective de décentralisation de l'action gouvernementale. C'est, par exemple, au niveau régional que s'organisent les services de deuxième ligne ou services spécialisés, c'est-à-dire des services de soutien destinés aux intervenants et

¹² Selon le site de l'Association des centres locaux de développement visité le 27 février 2000, <http://www.acldq.qc.ca/fra/quest_ce_qu_un/quest_ce_fst_mission.htm>, un centre local de développement est un organisme non gouvernemental qui rassemble l'ensemble des acteurs locaux afin de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois sur son territoire. Un centre régional de développement possède une mission analogue sur le plan régional, c'est-à-dire sur un

intervenantes plutôt qu'au grand public. Selon la Politique de soutien au développement local et régional, le palier régional doit également jouer le rôle d'interface entre l'État et les milieux locaux et régionaux. Ainsi, sur certains plans, le développement régional peut se confondre avec l'administration régionalisée de programmes et de politiques publics, c'est-à-dire avec ce qu'il est convenu de nommer la régionalisation.

En fait, le mouvement populaire et communautaire a beaucoup plus d'expérience avec la régionalisation qu'avec le développement régional. En théorie,

la régionalisation vise une redistribution du pouvoir, autant politique qu'administratif, afin de rééquilibrer les relations entre l'État central et les régions. Alors que l'approche technocratique de l'État-providence a souvent étouffé des initiatives locales, par un décloisonnement du pouvoir, la régionalisation libérerait des potentiels d'innovation et d'originalité. Ainsi, les régions pourraient relever leurs défis spécifiques à partir des forces et ressources du milieu. (Sharp, 1998).

À première vue, le mouvement populaire et communautaire semble avoir assez bien relevé le défi de sa participation aux instances régionales. À titre d'exemple, depuis 1991, la Loi sur les services de santé et les services sociaux oblige ni plus ni moins les organisations communautaires oeuvrant dans ce domaine à participer à l'élaboration des programmes, principalement à l'intérieur des plans régionaux d'organisation de services (PROS), et aux structures administratives régionales du MSSS, les régies régionales (RRSSS), en leur attribuant 20 % des postes élus des assemblées régionales et quatre sièges au conseil d'administration de chaque RRSSS. Or les organisations communautaires étaient regroupées sur le plan provincial par secteur d'activité, mais peu d'entre elles avaient des assises régionales. Ainsi, afin d'assurer une action cohérente et coordonnée, les organismes communautaires en santé et en services sociaux ont mis sur pied des structures de représentation intersectorielles dans

territoire correspondant à l'une des 17 régions administratives du Québec. Voir le Rapport annuel 1998-1999 de l'Association des régions du Québec, page 11.

chaque région administrative (Proulx, 1995)¹³, les tables régionales d'organisations communautaires (TROC), et ce, pendant que leurs regroupements se sont unis à l'échelle provinciale pour avoir une seule voix dans les négociations avec le gouvernement. Après quelques années de pratique, les doléances des représentants et des représentantes du mouvement populaire et communautaire sont toutefois nombreuses face à la façon dont la régionalisation se réalise. Entres autres, on reproche au RRSSS leur manque d'autonomie face aux directives gouvernementales, leur manque d'ouverture face aux approches utilisées par les organisations communautaires (telle l'approche féministe) et le manque de temps pour effectuer de véritables consultations auprès de leurs membres (Bouchard, 1998; Théoret, 1998). On est également déçu du peu de résultats positifs de la régionalisation sur les problèmes de santé des populations locales et on interprète la régionalisation comme étant ni plus ni moins qu'une stratégie de « dumping » sur le milieu communautaire par un État souhaitant se désengager de ses responsabilités sociales (Boivin et Pelchat, 1998). Dans l'ensemble, ces griefs sont d'ordre stratégique, car ils renvoient aux objectifs non pas seulement de la régionalisation mais également à toute action sur le plan régional. Or l'idée que le palier régional ne joue pas son rôle stratégique¹⁴ est assez répandue parmi les organisations communautaires et, inévitablement, elle les influence dans l'évaluation qu'elles font de leur participation aux autres instances de développement tant local que régional.

¹³ Dans au moins une région (Mauricie-Bois-Francs), les organisations communautaires en ont profité pour se donner une structure élargie de concertation et de représentation en intégrant des groupes communautaires actifs dans des champs autres que la santé et les services sociaux, ceci leur permettant d'agir sur le plan régional dans les champs du développement de la main-d'oeuvre et du développement économique.

¹⁴ Cette idée n'est pas nouvelle. Par exemple, Brassard (1989), analysant la participation des organismes populaires et environnementaux au Sommet socio-économique du Saguenay—Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais en 1984, attribue leur participation décroissante — sur 24 groupes, 21 n'ont assisté qu'à une seule étape — en partie à la structure même du sommet qui ne permettait pas l'expression des dissensions, car la « vraie » concertation se faisait aux tables sectorielles à huis clos, et au fait que l'État voulait créer un nouveau cadre d'appartenance régional tout en superposant ses structures et en faisant adhérer les participantes et les participants à ses priorités (surtout économiques) sans leur permettre une marge d'autonomie.

Les instances régionales font néanmoins de la planification stratégique et elles veulent que cette dernière soit le fruit de la concertation inhérente à leur fonctionnement (Greason, 1998: 209). Cependant, c'est sur le plan local que le plan d'action découlant de la planification stratégique sera mis en oeuvre car, toujours selon la Politique de soutien au développement local et régional, le palier local est défini comme étant le lieu de programmation, de gestion et de mise en oeuvre des services de première ligne, bref le lieu d'exécution. Le gouvernement du Québec semble toujours considérer le palier régional comme étant le plus apte à assumer des rôles d'orientation stratégique. On peut déceler ici des indices d'une autre anomalie : la concertation se ferait au plan régional tandis que le partenariat se réaliserait au niveau local. Pour les acteurs locaux préoccupés par l'autonomie de leur milieu et la prise en charge de leur développement parmi lesquels se trouvent un grand nombre d'organismes communautaires, la concertation locale est impérative et l'idée d'un partenariat déterminé et imposé par « le haut » est à proscrire.

De plus, puisque des partenariats peuvent exister sur le plan régional et puisque plusieurs partenariats locaux sont précédés d'une étape de concertation, dans la pratique, on aura tendance à confondre ces deux phénomènes. Or la concertation n'est pas synonyme de partenariat. D'une part, la concertation est un processus volontaire, plus ou moins formel et décisionnel de mise en commun d'analyses et de solutions à des problèmes reconnus, rassemblant des acteurs sociaux qui cherchent un consensus fondée sur une problématique commune, en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies et des politiques économiques et sociales (Lamoureux, 1996: 4-6; Tremblay et Fontan, 1994: 323). Les mandats peuvent être très larges ou spécifiques, les engagements plus ou moins liants. D'autre part, le partenariat est un projet commun ou conjoint à partir d'un engagement contractuel entre différents acteurs sociaux — nommés alors partenaires — dont la mission, les objectifs, les moyens d'action et la durée sont précisément définis (Tremblay et Fontan, 1994: 324). L'engagement est contraignant, avec des responsabilités précises, des mandats, des ressources et des structures organisationnelles pour les réaliser. Pour les organisations communautaires, il est quasiment impensable de mettre en oeuvre des stratégies partenariales sans avoir

effectué une concertation au préalable axée sur une participation la plus démocratique possible. Dans un même ordre d'idées, une concertation qui n'aboutit pas à un partenariat sera considérée comme illusoire sinon trompeuse par les organisations communautaires, car leur mission de transformation sociale commande des résultats concrets.

Selon le recensement d'une centaine d'écrits sur le partenariat par Gagnon et Klein (1991), le fait que chaque partenaire poursuive ses propres intérêts correspond à la dynamique propre au partenariat et ceci le soumet intrinsèquement à des rapports de pouvoir. À leurs yeux, à moins que certaines conditions ne soient satisfaites, le partenariat risque de demeurer un cadre de gestion des rapports sociaux et de servir d'abord les intérêts des élites dirigeantes. Parmi les conditions de réussite, il y aurait l'équité entre les partenaires (droits et devoirs réciproques, pouvoirs et responsabilités comparables, avantages tangibles ou intangibles de même importance) ainsi que le consensus sur les orientations établies dans la démarche et la participation de tous à la mise en oeuvre des programmes qui en découlent. Cette dernière condition renvoie à l'essentielle concertation. Quant à la première, elle est tout aussi indispensable, car le déséquilibre entre les acteurs — par exemple, entre les organismes communautaires oeuvrant dans un domaine, d'une part, et le Ministère et les établissements publics du même domaine, d'autre part — produit des collaborations difficiles et de sérieuses limites à l'action, phénomène que certains nomment « pater-nariat » (Panet-Raymond et Bourque, 1991).

L'exigence d'arriver à une équité entre les partenaires et à des consensus sur la démarche de développement suppose un certain pragmatisme ainsi qu'un abandon d'attitudes doctrinaires mais n'exclut pas la « cohabitation conflictuelle » entre groupes aux vues divergentes (Lemelin et Morin, 1991, 286-293). Le processus partenarial est néanmoins parsemé d'inévitables compromis de la part des acteurs qui y participent. Ainsi, on peut comprendre les préoccupations très terre à terre des organismes communautaires liées aux clientèles ciblées, au mode d'intervention, à leur financement, à leur reconnaissance et aux relations avec d'autres acteurs (Cuerrier, 1998: 37-40), car les arrangements nouveaux ne doivent pas mettre à l'écart les

principes sur lesquels est fondée l'action qui les caractérise. Ces inquiétudes proviennent également du fait que la pratique quotidienne des groupes communautaires est de plus en plus consacrée à la participation aux multiples structures locales (CDC, tables de concertation sectorielles — par exemple, sur la jeunesse, la sécurité alimentaire, la violence...), régionales (TROC, comités des RRSS ou des CRD, instances régionales de regroupements sectoriels provinciaux, concertations régionales) et provinciales (regroupements sectoriels). Les difficultés spécifiques que représentent de telles activités prennent donc de plus en plus d'ampleur et ceci fait que les organisations communautaires doivent consacrer une quantité croissante d'énergie à des questions d'ordre tactique au détriment, fréquemment et malheureusement, de celles d'ordre stratégique.

Malgré les embûches potentielles, à l'heure actuelle, une partie significative du mouvement populaire et communautaire prend activement part au développement local. À titre d'exemple, 143 personnes représentaient le milieu communautaire dans 102 centres locaux de développement (CLD) l'an dernier¹⁵ (MCE Conseils, 1999: 2). Pour leur part, 13 des 18 membres de l'Inter-CDÉC, structure informelle regroupant des corporations de développement économique communautaire (CDÉC)¹⁶, auraient environ 500 membres du milieu communautaire. En toute probabilité, ces organismes du milieu communautaire ne font pas tous partie du mouvement du même nom, mais l'enquête de MCE Conseils révèle qu'un grand nombre sont soit des CDC, soit des organisations communautaires oeuvrant dans les champs de la santé et de la défense de droits, soit des groupes de femmes (*ibid.*: 7), bref les types d'organisations communautaires qui forment le mouvement en question. De plus, selon cette étude, la présence des organismes communautaires a des effets positifs. D'une part, « l'apport du milieu communautaire est [...] fondamental dans la présence des femmes aux conseils d'administration (CA) des CLD » (*ibid.*: 12), car sans les 81 femmes de la

¹⁵ Selon l'Association des centres locaux de développement (ACLQ), il y aurait actuellement 120 CLD au Québec, incluant 9 « mandataires » sur l'Île de Montréal.

¹⁶ Les CDÉC sont des organisations non gouvernementales qui rassemblent des acteurs sociaux provenant de plusieurs secteurs (public, privé, syndical et communautaire) et qui ont comme mission le développement et la revitalisation de leur milieu (Ninacs, 1995).

délégation communautaire, le pourcentage de femmes aux CA des CLD chuterait de 25 % actuellement à 18 %. D'autre part, les préoccupations premières des membres communautaires touchent le développement de l'économie sociale sur leur territoire (*ibid.*: 24-26). Ceci contribue à renforcer l'intérêt pour les projets dans ce champ et, en conséquence, à élargir la vision du développement local à l'intérieur des CLD dont le mandat « s'inscrit largement dans le sillon des anciennes corporations de développement économique (CDÉ), c'est-à-dire axé essentiellement sur le soutien à l'entrepreneuriat, aux entreprises et à la création d'emploi » (*ibid.*: 47).

En somme, les caractéristiques de l'action du mouvement populaire et communautaire québécois renferment de nombreux éléments qui pourraient facilement s'intégrer dans des approches progressistes de développement axées sur la participation de la population. Ce mouvement a, de fait, ses racines dans les initiatives de développement et, bien que son action ait davantage emprunté, au fil des ans, les voies des services et de la défense des droits, un bon nombre des organismes qui le composent ont de nouveau pris le chemin du développement par la mise sur pied de corporations de développement communautaire. Toutefois, le type de développement préconisé par les CDC se heurte aux visées de différents ministères provincial et fédéral pour qui le développement local est avant tout le développement de l'économie et de l'emploi d'une localité. En particulier, les rôles conférés aux paliers régional et local par la politique québécoise de soutien au développement local et régional semblent réduire l'action de développement local à l'exécution d'actions émanant de concertations régionales, ce à quoi s'opposent les organisations communautaires engagées localement. Souvent, pour ces dernières, l'expérience de la régionalisation démontre que le rôle stratégique des instances régionales peut se perdre et que les concertations sur le plan régional peuvent s'avérer centrées sur des questions d'ordre davantage tactique. La mise de côté des questions stratégiques au profit d'autres davantage tactiques est également le résultat de certains partenariats. Les organisations communautaires considèrent donc qu'elles doivent demeurer vigilantes lorsqu'elles participent aux instances de concertation et partenariat afin que les principes qui constituent les fondements de leur action ne soient pas compromis. Cependant, ce souci n'a pas empêché un bon

nombre d'organisations communautaires de s'investir dans les CLD et les CDÉC, souvent par l'entremise de CDC, et de faire des brèches sur les plans de la représentation des femmes et sur la crédibilité de l'économie sociale et, en conséquence, de commencer à changer la façon dont le développement local est mis en oeuvre au Québec.

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION

La présence des organisations communautaires dans les instances de développement local, tant par l'entremise des CDC que par une participation individuelle, procure plusieurs avantages sur le plan de la santé de la population.

Premièrement, un très grand nombre d'organisations communautaires québécoises oeuvrent directement dans le domaine de la santé et des services sociaux (Bélanger, 1995: 38-42) et elles sont massivement présentes dans les CDC. Selon l'enquête de MCE Conseils sur la participation du milieu communautaire au CLD, 22 % des répondants s'identifiaient comme regroupements d'organisations communautaires de type CDC, 18 % comme organismes oeuvrant dans le champs de la santé, 6 % comme groupes de femmes et 3 % comme organismes de défense de droits (*ibid.*: 7). On peut donc croire que l'état de la santé de la population, tant physique que mentale, est au coeur de leurs préoccupations lorsque qu'elles participent aux discussions et aux planifications dans les CLD.

Deuxièmement, les autres organismes communautaires présents dans les CLD, c'est-à-dire ceux s'identifiant à l'éducation, au logement, à la consommation, à la jeunesse et à l'employabilité, ont aussi à coeur la qualité et les conditions de vie des personnes avec lesquelles ils travaillent. Or améliorer la salubrité d'un logement, aider une personne analphabète à apprendre à lire et même favoriser l'intégration au marché du travail d'un jeune sans emploi peuvent constituer des actions concrètes sur les déterminants de la santé. De fait, autre que les facteurs liés à la biologie humaine et à l'organisation du système de santé sur les plans professionnel, technologique et organisationnel, la

Politique de santé et bien-être du Québec identifie comme déterminants de la santé et du bien-être : a) l'environnement social qui renvoie aux conditions de vie (revenu, emploi, logement), au milieu de vie (familial, scolaire et de travail) et aux rapports sociaux de la population (soutien, entraide, rôles sociaux); b) les comportements (réaction au stress, pratiques sexuelles); et c) les habitudes de vie (alimentation, activité physique) (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1997). D'une certaine façon, compte tenu de l'ensemble des champs d'action des organisations communautaires québécoises, on pourrait dire qu'elles oeuvrent principalement sur les déterminants de la santé des gens de leur milieu.

Troisièmement, parmi les stratégies proposées pour réduire les problèmes de santé physique et les problèmes sociaux prédominants dans la société québécoise, la Politique de santé et bien-être du Québec préconise le renforcement du potentiel des personnes, le soutien des milieux de vie et le développement des environnements sains et sécuritaires, l'amélioration des conditions de vie, l'action avec et pour les groupes vulnérables, la concertation intersectorielle et l'orientation du système de santé et de services sociaux vers les solutions les plus efficaces et les moins coûteuses (*ibid.*). Ces stratégies s'imbriquent bien avec celles du développement local et régional, pourvu que le développement dépasse la simple croissance économique. Puisque le mouvement populaire et communautaire travaille à élargir la sphère du développement local et régional, son action à l'intérieur des CLD et des CRD peut donc constituer un apport indéniable à l'amélioration potentielle de l'état de santé des populations locales et régionales.

Quatrièmement, les organismes communautaires membres de CLD sont intéressés au plus haut degré par le développement de l'économie sociale (MCE Conseils, 1999: 24-26). Malgré toute l'ambiguïté qui règne autour de ce concept (Lévesque et Ninacs, 1997; Ninacs, 1999), un nombre croissant d'initiatives qui y sont associées ont des activités en lien avec les stratégies susmentionnées pour améliorer la situation sociosanitaire de la population, soit directement par le biais de services tels ceux de maintien à domicile ou de garde d'enfants, soit indirectement par la poursuite d'objectifs sociaux intrinsèques aux entreprises d'économie sociale.

Ainsi, malgré une vision assez étroite du rôle des CLD de la part du Ministère des Régions du Québec et, faut-il l'admettre, de la part des directions générales des CLD (MCE Conseils, 1999: 24-25), leur horizon a de bonnes chances de s'agrandir avec la participation des organismes communautaires et d'inclure une préoccupation plus considérable pour les questions relatives à la santé et au bien-être de la population. Ceci n'est pas garanti, évidemment, car la majorité des initiatives de développement issues des milieux plus traditionnels ont plutôt tendance à se confiner aux directives et aux orientations décrétées dans les orientations programmes qui les encadrent. C'est en partie pour cette raison que les critiques du mouvement populaire et communautaire à leur égard est souvent assez acerbe, les instances de concertation étant souvent perçus comme sclérosés par les jeux de pouvoir classiques et évalués en fonction de critères déterminés par des fonctionnaires lointains. Pour sa part, au lieu de se rabattre sur des structures existantes ou d'attendre l'élaboration d'un programme gouvernemental, le mouvement populaire et communautaire a effectué son incursion dans le développement local et régional généralement par le biais de la mise sur pied de ses propres structures de concertation et d'action — les CDC, les TROC et, jusqu'à un certain point, les CDÉC.

Il reste à voir si ce que l'on pourrait nommer « la délinquance créative » des organisations communautaires pourra changer les mentalités dans les CLD. Mais même si elles ne réussissent pas à complètement imposer leur perception des transformations à faire dans la société¹⁷, leur insistance sur une vision plus globale du développement local pourrait être soutenue par d'autres membres des CLD tout aussi préoccupés — on l'espère! — par la santé et le bien-être de la population, en particulier, les membres du milieu institutionnel, c'est-à-dire, les établissements et les structures publics et parapublics de santé et de l'éducation. La Politique de soutien au développement local et régional du Gouvernement du Québec identifie les « partenaires

¹⁷ En fait, l'accent que met le mouvement populaire et communautaire sur la justice sociale renvoie à un « projet d'une société nouvelle, débarrassée de la pauvreté, du sexisme, du racisme, de la violence, des logiques technocratiques et des abus de pouvoir, et [à] un refus d'accepter l'accroissement de la consommation comme moteur de l'économie et critère déterminant de la qualité de vie » (Ninacs, 1990).

locaux de l'économie et de l'emploi » comme étant des représentants et des représentantes des milieux des affaires, syndical, municipal, coopératif, communautaire et institutionnel (Secrétariat au développement des régions, 1997). En fait, les établissements de santé et de l'éducation ont des répercussions directes sur le plan de l'économie locale par les emplois qu'ils génèrent, par les achats locaux qu'ils effectuent — ou qu'ils n'effectuent pas — et par les actions préventives et curatives qu'ils déploient auprès des industries et des entreprises locales et auprès des gens qui constituent leur main-d'oeuvre. Ceci leur confère, souvent malgré eux, un rôle d'acteur dans le champ de l'économie et de l'emploi. Ne serait-ce que sur ce plan, la participation au CLD des établissements du réseau des affaires sociales s'avère capitale, car le développement local repose sur l'idée que tous les acteurs sociaux doivent participer activement et de façon concertée avec d'autres à la recherche de solutions aux problèmes de leur milieu.

Sur un autre plan, les organismes communautaires s'attendent généralement à ce que les établissements publics et parapublics participent aux structures de développement local et collaborent à la réalisation de projets, car les questions de santé et de l'éducation ne sont pas, évidemment, de l'unique ressort du mouvement communautaire. Or les établissements du réseau, à l'exception des CLSC, sont rarement présents dans de tels lieux et ils sont même peu au courant des efforts des organisations communautaires à vouloir orienter le développement local vers des cibles correspondant aux déterminants de la santé ou des projets d'économie sociale sur leur territoire — sauf, bien sûr, lorsque ceux-ci réduisent leurs coûts ou s'intègrent autrement dans leurs programmes. Ceci fait en sorte que le mouvement communautaire est fréquemment le seul acteur à porter consciemment le flambeau de la santé dans l'élaboration de stratégies locales. Pire, on lui renvoie souvent le fardeau additionnel du « dossier » de la pauvreté, comme si ce problème social — aux effets dévastateurs sur la santé — ne concerne pas les autres acteurs du milieu. Il n'est pas surprenant que certaines organisations communautaires se posent de sérieuses questions sur leur participation au développement local ainsi que sur la bonne foi d'autres acteurs, en particulier, ceux du milieu institutionnel.

Le développement local repose également sur l'idée d'un développement endogène, c'est-à-dire à partir des forces et des ressources du milieu. À l'inverse, dans le domaine de la santé, on est habitué plutôt au développement exogène, c'est-à-dire où les connaissances et les ressources se situent davantage à l'extérieur du milieu local et qui doivent être importées. De plus, les grandes orientations sur le plan de la santé ont toujours été décidées au niveau national et leur mise en œuvre souvent le fruit d'une concertation régionale. Ceci se heurte à l'idée d'une prise en charge locale à partir des priorités décidées localement et de l'utilisation des ressources disponibles localement. Il en découle que là où le réseau de la santé et des services sociaux a développé des habiletés, par exemple, dans les concertations régionales ou sous-régionales intrasectorielles ainsi que dans les partenariats locaux entre établissements d'un même réseau, il doit désormais s'ouvrir à des pratiques diamétralement opposées telles la concertation multisectorielle locale et les partenariats intersectoriels locaux.

Le réseau des affaires sociales est donc interpellé sur les plans de la participation et de la concertation. Ainsi, là où il occupait une position d'autorité, il se voit désormais contraint de partager son pouvoir et parfois même ses ressources. En fait, même si au Québec, l'intervention sur le plan de la santé relève de l'autorité publique, comme en témoigne, par exemple, le fait que la santé publique soit actuellement régie par quatre lois¹⁸, les établissements du réseau ne peuvent pas ignorer la tendance de l'État d'imposer une prise en charge de plus en plus considérable du bien-être des personnes, de leur milieu et de la société en général par les régions (régionalisation), les communautés (développement local) et les individus eux-mêmes. Une réflexion semble donc s'imposer à la fois à l'ensemble des établissements et des structures publics et parapublics de santé pour cerner, dans un premier temps, leur rôle dans le développement local et, par la suite, pour trouver comment jouer ce rôle de façon efficace et comment surmonter les obstacles qui les empêchent de le faire — par exemple, le peu de souci généralement accordé à la prévention, la prédominance des approches directives plutôt que participatives, la subordination à la santé des autres

¹⁸ La Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Loi sur la protection de la santé publique, la Loi sur la santé et la sécurité au travail et la Loi sur la qualité de l'environnement (Ministère de la

enjeux économiques, culturels ou environnementaux de développement... En fait, les enjeux de la situation actuelle sur le plan de l'état de santé et de bien-être de la population exigent un virage qui va dans le sens d'une plus grande ouverture sur le plan du développement local et d'une participation moins intéressée et ce, à l'instar de ce qui se produit dans le mouvement populaire et communautaire.

CONCLUSION

Comme l'a noté l'UNADEL, l'objectif stratégique du développement local — au moins, dans une connotation progressiste — est double : 1) placer la personne au centre de l'économie et 2) réhabiliter la sphère politique (Dinet, 1997: 316). Cette vision commande le développement d'une nouvelle organisation économique et l'instauration de nouveaux mécanismes permettant de rétablir un équilibre entre les diverses composantes de nos sociétés industrielles. Cette façon de voir inspire sans doute quelques-unes des organisations communautaires participant aux instances de développement local, mais elle pourrait également rallier d'autres acteurs sociaux car, en grande partie, c'est la poursuite de cet objectif à deux dimensions qui donne lieu aux essentielles mutations dans les façons de concevoir et de réaliser des actions de développement et qui peut favoriser les retombées économiques tant recherchées telles l'émergence de nouveaux avantages concurrentiels et l'apparition de gisements originaux d'emplois (Commission européenne, 1995: 20). Le Manifeste de Carcassonne¹⁹ affirme que le développement local est l'échelon de base d'une véritable démocratie et de l'apprentissage de la citoyenneté (UNADEL, 1997: 5) :

Santé et des Services sociaux, 1997: 19).

¹⁹ Lancée à la fin de 1996, Territoires d'Avenir a été une vaste activité de réflexion qui s'est déroulée pendant six mois dans toutes les régions de la France. Les 6 et 7 juin 1997, environ 1 500 intervenantes et intervenants de développement local ont participé aux activités de clôture. La synthèse des travaux — intitulée « Manifeste Territoires d'Avenir de Carcassonne » — identifie trois enjeux capitaux pour le développement local : a) l'articulation du local et du global; b) l'articulation, dans une démocratie renouvelée, des élus et de la société civile; c) l'articulation des territoires entre eux (UNADEL, 1997).

À une échelle qu'il peut saisir et dans un langage qui soit le sien, chacun peut dire son mot, exprimer ses aspirations, mobiliser ses ressources en intégrant ses choix dans des perspectives dynamiques et plus vastes. Il ne suffit pas d'être acteur de son développement, encore faut-il en être véritablement l'auteur.

Cette vision participative se heurte trop souvent à d'autres, hélas! surtout là où le développement est conçu comme phénomène descendant plutôt qu'ascendant, c'est-à-dire là où les autorités élues ou officiellement désignées s'identifient comme étant les ultimes sinon uniques responsables du développement de leur patelin. Or le Manifeste de Carcassonne insiste sur l'idée qu'il appartient aux personnes qui utilisent les dispositifs et les programmes publics de trouver le mode de projection, d'organisation et de contractualisation qui leur convient dans leur démarche de développement et que les politiques et les programmes devraient être refondus sur la base du contrat afin de permettre aux milieux de choisir librement leurs contours et d'encourager en priorité l'investissement dans la matière grise, l'expertise et l'animation (*ibid.*). Cependant, le Manifeste est curieusement peu loquace sur les risques de localisme étroit et de disparité entre les régions riches en ressources et celles qui le sont moins. Ces dangers sont bien réels pourtant, comme en témoignent les pays où la concurrence entre les milieux est encouragée et où l'appauvrissement gagne du terrain (Stoecker, 1996: 6-7). De plus, dans ces mêmes pays, certaines critiques croient que les doctrines encourageant la prise en charge locale tendent à occulter les responsabilités collectives et la nécessité d'instaurer des politiques sociales là où les solutions dépassent les capacités locales (Lemann, 1996: 26). Le renforcement de la place du local dans les politiques nationales, comme en appelle le Manifeste de Carcassonne, ne doit pas se faire au détriment des politiques sociales et macro-économiques requises pour réduire les inégalités qui traversent un pays. Le développement local, dans ce sens, ne doit pas être interprété comme une exhortation au désengagement de l'État ou à la déréglementation de tous azimuts.

Ce qui distingue l'ensemble des mouvements alternatifs des courants traditionnels, c'est un rejet de certaines valeurs et une adhésion à d'autres. Tout au long de son histoire, le mouvement populaire et communautaire a cherché à jouer un rôle de

laboratoire pour l'expérimentation des valeurs telles la justice, la solidarité, le respect, la démocratie, l'autonomie, l'équité et la responsabilité (Lamoureux, 1999: 190). Au-delà des intérêts, des structures, du champ d'activités de chaque organisme communautaire, ce qui devrait les unir et les motiver serait la recherche de l'intégration de ces valeurs dans leurs actions, dans leurs interventions et dans leurs structures décisionnelles. Ces valeurs ont toutefois un caractère universel et elles doivent donc être intégrées dans toutes les sphères de la vie quotidienne, non pas seulement dans le domaine de la santé ou dans les autres champs d'action des organisations communautaires. Leur mission de transformation exige, d'une certaine façon, la démonstration que des solutions qui tendent vers une justice sociale peuvent être mises en pratique, ou, dans les mots de mon ami décédé l'an dernier, de faire la « preuve par l'existence ». La responsabilité de les faire inclure comme axes philosophiques des politiques et des pratiques de développement ne peut pas être laissée à ceux et à celles qui n'y croient pas, évidemment. Elle appartient plutôt à toute personne et à toute organisation qui militent activement pour la transformation sociale fondée sur ces valeurs. Il s'ensuit que la participation par le mouvement populaire et communautaire québécois aux initiatives de développement local apparaît comme essentielle, non pas pour y perdre son âme mais plutôt pour lui donner un rayonnement accru.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Association nationale pour le développement local et les pays [ANDLP] et Institut de formation en développement économique communautaire [IFDÉC] (1989). *Le local en action: rapport du colloque international sur le développement local (Montréal 1988)*, Paris, Éditions de l'Épargne, 280 pages.
- Bélanger, Jean-Pierre (1995). *L'économie sociale : quelques dimensions (texte préliminaire)*, document ronéo, 98 pages.
- Bélanger, Jean-Pierre (1999). « Les organismes communautaires, une composante essentielle de ce tiers secteur », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n° 2, 90-102.
- Bélanger, Paul R. et Lévesque, Benoît (1992). « Le mouvement populaire et communautaire: de la revendication au partenariat (1963-1992) » dans Gérard Daigle et Guy Rocher (sous la direction), *Le Québec en jeu: comprendre les grands défis*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 713-747.
- Belleau, Josée et D'Amours, Martine (1993). *Tous les moyens du bord. Les centres de femmes : des chantiers économiques*, Montréal, L'R des centres de femmes du Québec, 46 pages.
- Blakely, Edward J. (1989). *Planning Local Economic Development*, Newbury Park (Californie), Sage Publications, 307 pages.
- Boivin, Louise et Pelchat, Marie (1998). *Leur équilibre, notre déséquilibre : rapport d'enquête sur les impacts de la transformation du réseau de la santé et des services sociaux à Montréal*, Montréal, Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal, 158 pages.
- Bouchard, Johanne (1998). « Parole d'une partenaire éprouvée dans une expérience de partenariat éprouvante » dans Cuerrier, Martine, *Partenariat et régionalisation sur l'île de Montréal : le nouvel âge de la démocratie?*, Montréal, Centre St-Pierre, 50-56.
- Bouchard, Marie J. et Chagnon, Lucie (1998). « Le développement des communautés locales à la croisée des partenariats », *Économie et solidarités*, vol. 29, n° 2, 42-50.
- Brassard, Marie-Joëlle (1989). « Le mouvement associatif face à la concertation : projet d'intégration ou voie de rupture ? » dans Gagnon, Christiane, Klein, Juan-Luis, Tremblay, Marielle et Tremblay, Pierre-André, *Le local en mouvements*, Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR), Université du Québec à Chicoutimi, 119-131.
- Carrier, Lorraine (1997). *La concertation comme outil de régionalisation*, Laval (Québec), Association des régions du Québec, 56 pages.
- Commission européenne (1995). *Les initiatives locales de développement et d'emploi : enquête dans l'Union européenne*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 122 pages.

- Corporation de développement communautaire des Bois-Francis (1987). *Fais-moi signe de changement : les actes du colloque provincial sur le développement communautaire* (Victoriaville 1986), 246 pages.
- Corporation de développement communautaire des Bois-Francis (1990). *Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales relatif à l'avant-projet de loi Loi sur les services de santé et les services sociaux*, Victoriaville, document ronéo.
- Côté, Charles et Harnois, Yanik G. (1978). *L'animation au Québec, sources, apports et limites*, Montréal, Les Éditions Saint-Martin, 419 pages.
- Cuerrier, Martine (1998). *Partenariat et régionalisation sur l'île de Montréal : le nouvel âge de la démocratie?*, Montréal, Centre St-Pierre, 72 pages.
- David, Françoise (1972). « Le POPIR 1970-1972 » dans Lesemann, Frédéric et Thiénot, Michel, *Animations sociales au Québec*, Montréal, Université de Montréal, 321-346.
- Defourny, Jacques (1992). « The Origins, Forms and Roles of a Third Major Sector » dans Defourny, Jacques et Monzon Campos, José L. (sous la direction), *Économie Sociale : entre économie capitaliste et économie publique/The Third Sector: Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations*, Bruxelles, CIRIEC et De Boeck-Wesmael, s.a., 385-446.
- Dinet, Michel (1997). « Manifeste de Carcassonne », *Territoires d'Avenir*, Paris, UNADEL (Union nationale des acteurs et des structures du développement local), 315-321 pages.
- Eme, Bernard et Laville, Jean-Louis (1999). « Pour une approche pluraliste du tiers secteur », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11, n° 2 et vol. 12, n° 1, 105-125.
- Favreau, Louis et Ninacs, William A. (1993). *Pratiques de développement économique communautaire au Québec : de l'expérimentation sociale à l'émergence d'une économie solidaire*, rapport abrégé de recherche produit pour le Programme des subventions nationales au bien-être social de Développement des ressources humaines Canada, 40 pages.
- Fontan, Jean-Marc (1991a). *Initiation au développement économique local et au développement économique communautaire*, Montréal, Institut de formation en développement économique communautaire, 159 pages.
- Fontan, Jean-Marc (1991b). « L'Association coopérative de production Les Amis du Québec, une entreprise d'insertion par l'économique » dans *Les corporations de développement économique communautaire montréalaises: du développement économique communautaire au développement local de l'économie*, thèse de doctorat, Montréal, Institut de formation en développement économique communautaire, 214-222.
- Gagnon, Christiane et Klein, Juan-Luis (1991). « Le partenariat dans le développement local », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 35, n° 95, 239-256.

- Genois, Ginette, Lapointe, Claude, Leroux, Richard et Ninacs, William A. (1997). *La Corpo des Bois-Francis : signe de nouvelles solidarités*, Victoriaville, Corporation de développement communautaire des Bois-Francis, 89 pages.
- Greason, Vincent (1998). « La nouvelle carte des structures régionales et locales », *Relations*, n° 643, 206-209.
- Lachapelle, René (1995). « Les CADC comme espace d'économie sociale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 8, n° 1, 81-95.
- Lamoureux, Jocelyne (1994). *Le partenariat à l'épreuve : l'articulation paradoxale des dynamiques institutionnelles et communautaires dans le domaine de la santé mentale*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 235 pages.
- Lamoureux, Jocelyne (1996). *La concertation : perspectives théoriques sous l'angle du néo-corporatisme*, Cahier de recherche du CRISES n° 9607, Montréal, Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats, Université du Québec à Montréal, 26 pages, tiré du site du CRISES, www.unites.uqam.ca/crises/9607.html.
- Lamoureux, Henri (1999). « Éthique et intervention en action communautaire » dans Després, Gilles, Guilbert, Mario et Tourigny, René, *Vision globale, visée locale*, Montréal, Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire en CLSC et en centre de santé (RQIIAC), 187-195.
- Leclerc, Marie (1996a). *Pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome : guide de consultation des organismes*, Montréal, Les membres communautaires du Comité aviseur provisoire du SACA, 28 pages.
- Leclerc, Marie (1996b). *Pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome : recommandation d'ensemble*, Montréal, Les membres communautaires du Comité aviseur provisoire du SACA, 12 pages.
- Lefebvre, Françoise (1995). *Le chat est sorti du SAC!*, Montréal, Consultation SAC, 23 pages.
- Lemann, Nicholas (1996). « Kicking in Groups », *The Atlantic Monthly*, April 1996, 22-26.
- Lemelin, André et Morin, Richard (1991). « L'approche locale et communautaire au développement économique des zones défavorisées : le cas de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 35, n° 95, 285-306.
- Lesemann, Frédéric et Thiénot, Michel (1972). *Animations sociales au Québec*, rapport de recherche, Montréal, École de service social, Université de Montréal, 501 pages.
- Lévesque, Benoît et Ninacs, William A. (1997). *L'économie sociale au Canada : l'expérience québécoise / The Social Economy in Canada: The Quebec Experience*, document de réflexion, colloque de Développement des ressources humaines Canada et l'Organisation de coopération et de

développement économiques (OCDE), Montréal, Institut de formation en développement économique communautaire (IFDÉC), 23 pages (français) / 21 pages (anglais).

MCE Conseils (1999). *Recherche-analyse sur la participation du milieu aux CLD*, Longueuil, 54 pages.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (1997). *Priorités nationales de santé publique 1997-2002*, Québec, Gouvernement du Québec, 104 pages.

Morin, Richard, Latendresse, Anne et Parazelli, Michel (1994). *Les corporations de développement économique communautaire en milieu urbain : l'expérience montréalaise*, Montréal, École des sciences de la gestion, Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal, 241 pages.

Ninacs, William A. (1990). « L'intervention communautaire : une alternative à l'intervention sociale », *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 9, n° 1, 75-96.

Ninacs, William A. (1995). « Initiatives de développement économique communautaire au Québec : typologie et pratiques » dans Mercier, Clément, Gendreau, Carole, Dostie, Jo-Anne et Fontaine, Louise (sous la direction), *Au cœur des changements sociaux : les communautés et leurs pouvoirs*, Sherbrooke (Québec), Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC et en Centre de santé, 55-77.

Ninacs, William A. (1998). *Regard sur les approches de développement*, fascicule, Série « Réflexion », Nicolet, Solidarité rurale du Québec, 8 pages

Ninacs, William A. (1999). « A Practitioner's Perspective on the Social Economy in Québec » dans Fontan, Jean-Marc et Shragge, Eric (Editors), *Social Economy: Critiques and Perspectives*, New York et Montréal, Black Rose Books [à paraître, hiver 2000].

Panet-Raymond, Jean et Bourque, Denis (1991). *Partenariat ou Pater-nariat?*, Montréal, Université de Montréal, 175 pages.

Proulx, Jean (avec la participation de Lorraine Guay) (1995). *Les épreuves et les défis du partenariat*, Montréal, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, 50 pages.

Robert, Robert (1995). « Développement régional au Québec : un bilan de 30 ans » dans Côté, Serge, *La pratique du développement régional*, Actes et instruments de la recherche en développement régional, 12^e numéro, Rimouski (Québec), GRIDEQ et AEDDR-UQAR, Université du Québec à Rimouski, 1-68.

Roy, Gilles (1979). « L'animation sociale et la mise en place d'entreprises communautaires : le point de vue d'un animateur » dans Lévesque, Benoît (sous la direction), *Animation sociale, entreprises communautaires et coopératives*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 21-36.

- Salamon, Lester M. et Anheir, Helmut K. (1997). *Defining the Nonprofit Sector: A Cross-National Analysis*, Manchester (Royaume-Uni) et New York, Manchester University Press, 526 pages.
- Secrétariat à l'Action communautaire autonome du Québec (1999). *Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec*, Québec, document ronéo, 47 pages.
- Secrétariat au développement des régions (1997). *Politique de soutien au développement local et régional*, Québec, Gouvernement du Québec, 51 pages.
- Sharp, Carolyn (1998). « Choix de société et jeux de pouvoir », *Relations*, n° 643, 200.
- Stoecker, Randy (1996). *The Community Development Corporation Model of Urban Redevelopment: A Political Economy Critique and an Alternative (Revision 8)*, tiré du site COMM-ORG le 15 mai 1996, <http://www.h-net.msu.edu/~urban/comm-org/home/cohome.htm>.
- Théoret, Robert (1998). « L'expérience de partenariat en santé et services sociaux : l'institutionnalisation forcée du communautaire » dans Cuerrier, Martine, *Partenariat et régionalisation sur l'île de Montréal : le nouvel âge de la démocratie?*, Montréal, Centre St-Pierre, 43-46.
- Tremblay, Diane-Gabrielle et Fontan, Jean-Marc (1994). *Le développement économique local : la théorie, les pratiques, les expériences*, Sainte-Foy (Québec), Télé-université, 579 pages.
- Vachon, Bernard (1993). *Le développement local : théorie et pratique*, Boucherville (Québec), Gaëtan Morin, 331 pages.
- Van Dijk, Petronella et Arteau, Marcel (1998). *Passons aux actes*, actes des Rencontres mondiales du développement local (Sherbrooke, 22-24 octobre 1998), Montréal et Pantiin (France), Institut de formation en développement économique communautaire (IFDÉC) et Union nationale des acteurs et des structures du développement local (UNADEL), 156 pages.
- Vaillancourt, Yves (1999). « Tiers secteur et reconfiguration des politiques sociales », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11, n° 2 et vol. 12, n° 1, 21-39.